

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026 à 19h45

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - MULLER Michel - ORY Bruno – TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - GALLET Justine – PETIT Angélique — STRABACH Marie
Conseillers suppléants : GALLOIS Alexandre

Excusés :

M. ROUSSEL Nicolas donne procuration à M. TOUSSAINT Jean-Christophe
Mme RUPT Florence donne procuration à Mme ETIENNE Annick
M. RAGUE Alain donne procuration à M. CHACON José
Mme ADAM Delphine donne procuration à BABIC Lorraine

Le conseil nomme M. KOZAREVIC Zoran pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BP COMMUNE

Commune :

M. le Maire informe le conseil municipal d'une erreur dans le report des restes à réaliser Recettes du bilan commune 2025. Les RAR recettes se chiffrent à 129.300 € et non pas 136.000 €. Il y a donc lieu de reprendre la délibération d'affectation du résultat.

Après délibération, le conseil municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

Au 001 : D d'Inv	143.653,51 €
Au 1068 : R d'Inv	127.353,51 €
Au 002 : R de Fonct.	9.057,90 €

COURRIER CD88 POUR DENEIGEMENT RD74A

M. le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par le Conseil Départemental des Vosges, gestionnaire de l'entretien de la RD74A (du carrefour de la fresque au carrefour CAR'DF). Le département des Vosges en charge du déneigement de cette portion de route a engagé une réflexion sur l'organisation de la viabilité hivernale de ses routes départementales. Pour notre secteur, il est envisagé de changer de niveau de service de la RD74A, la passant du niveau 3 (réseau secondaire) à un niveau 5 (non déneigé). Il demande l'avis à la commune et lui propose de prendre en charge le déneigement de cette portion en contre-partie d'une aide financière équivalente à la fourniture de sel, matériel et personnel.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis défavorable à cette modification. Les arguments développés sont le transport scolaire qui emprunte cette route pour les collégiens, la forte déclivité de la route en particulier dans le village, le nombre de véhicules qui empruntent cette route et le matériel de la commune qui n'est pas adéquat (déneigement fait par une entreprise locale).

REMBOURSEMENT DE FRAIS

M. le Maire informe le conseil municipal que M. MULLER Michel a acheté pour le compte de la commune 2 pompes pour la fontaine Jeanne d'Arc, pour un montant total de 69,98 €. Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser cette somme à M. MULLER.

NOMINATION MEMBRES CCID

M. le Maire indique au conseil municipal, qu'à chaque renouvellement des conseils municipaux, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être mise en place. Le conseil doit désigner 24 personnes propriétaires sur le territoire (12 titulaires et 12 suppléants). Cette liste est envoyée au service des impôts fonciers qui en choisissent 6 de chaque.

Après délibération, le conseil municipal décide de désigner :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
ETIENNE Annick	FORNASIER François
RUPT Florence	ROSIER Fabienne
CHACON José	MULLER Michel
TOUSSAINT Jean-Christophe	PERREY Nicole
CLAUDE Fabien	BRASSEUR Max-Olivier
STRABACH Marie	COLIN Catherine
KOZAREVIC Zoran	HEYOB Francis
ROUSSEL Nicolas	PATTINGRE Laura
GALLET Justine	SIMONET Francine
GALLOIS Alexandre	DE CONTET Thierry
FAGOT Maud	RAOUL Christophe
BOGARD Dominique	WARIS Jean-Marc

DIVERS

- Conseil Municipal des Jeunes : M. le Maire fait part au conseil que le conseil des jeunes a été installé samedi 25 avril 2026 à 11h en mairie. Après avoir aidé les élus à planter les fleurs dans le village, un atelier de création de pièges pour frelons asiatiques sera initié courant du mois et ces pièges seront proposés aux personnes de + de 80 ans du village.
- Téléphone Salle polyvalente : M. le Maire informe le conseil que le téléphone de la salle polyvalente a été résilié au 1^{er} juin 2026. Le contrat de location a été modifié pour que les futurs locataires inscrivent un numéro de téléphone portable à joindre en cas d'urgence.
- Fête patronale : M le Maire fait part au conseil municipal que la fête patronale a lieu ce week-end. Comme à l'accoutumée, des tickets de manège ont été achetés pour les enfants fréquentant l'école primaire. Le coût est de 380 €.
- Sortie CLSH : M le Maire fait part au conseil des sorties prévues par les enfants qui fréquenteront le CLSH. Il est proposé de changer de parc d'attraction pour aller à Nigloland au lieu de Fraipertuis. Après délibération, le conseil accepte la sortie à Nigloland. La sortie sera ouverte aux personnes extérieures au centre pour remplir les places restantes du bus ; les mineurs devront être accompagnés par un adulte. Le prix de l'entrée est de 34 € et le transport de 10 € / personne.
- Maintenance Eclairage public avec le SDEV : M le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Syndicat d'Electricité des Vosges (SDEV) que le contrat de maintenance pour l'Eclairage public se termine en fin d'année et demande si la commune souhaite participer à la consultation que le SDEV va lancer pour une nouvelle période de 4 ans (2027-2030). Le conseil municipal accepte le principe de reconduction et confirmera par délibération à un prochain conseil le transfert de la compétence Eclairage Public investissement et entretien du réseau.
- Projets de la commune pour CCOV : M le Maire fait part au conseil que la CCOV organise prochainement des réunions pour recueillir les projets de chaque commune afin de préparer le futur projet de territoire. Le conseil décide de faire inscrire dans les futurs projets :
 - o L'Eglise et les travaux du clocher
 - o La salle polyvalente et sa rénovation thermique, phonique et changement de chauffage
 - o La maison au 12 RD74 pour la création d'un lieu de convivialité et location de gîte.

- Demande de jeunes : M le Maire fait part au conseil d'un courrier de 4 jeunes collégiens qui souhaiteraient avoir un filet pour le petit but du foot. Le conseil est d'accord d'acheter ce filet à la condition que ce dernier ne soit pas dégradé comme le précédent. Ces jeunes seront responsabilisés.
- Détérioration : M. le Maire informe le conseil que des jeunes ont détérioré un panneau de signalisation près du terrain de foot. Il indique qu'à la prochaine dégradation et pris sur le fait, une plainte sera déposée à la gendarmerie et des sanctions seront prises.

Séance levée à 21 heures 00.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 11 juin 2026.

Le Maire,
M. ORY Bruno

